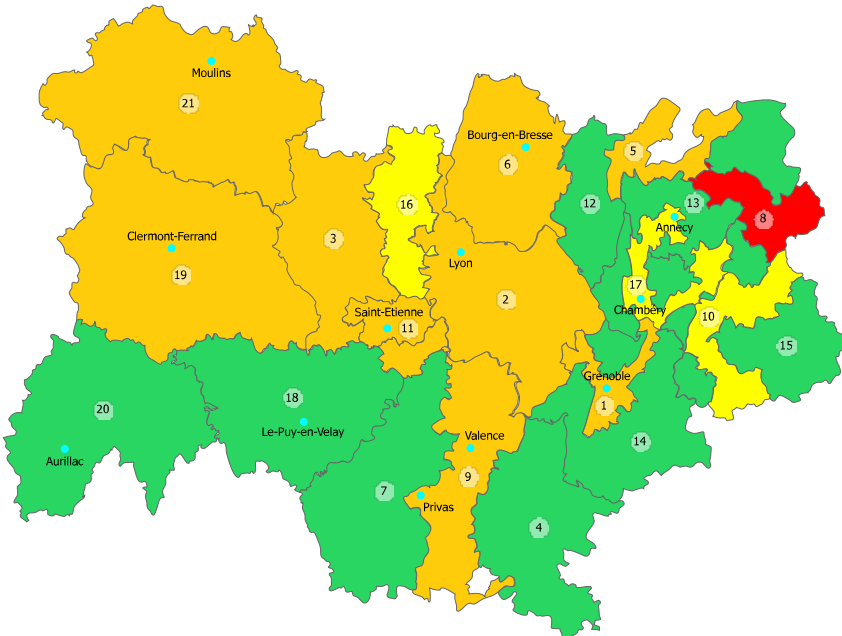


>> Vigilance



	Bassin(s) d'air concerné(s) par une vigilance (Département(s))	Polluant(s) en cause	Prévision de seuil dépassé en µg/m ³
1	Bassin grenoblois (38)	PM10	50
2	Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69)	PM10	50
3	Contreforts Massif Central (42)	PM10	50
5	Bassin lémanique (01-74)	PM10	50
6	Ouest Ain (01)	PM10	50
8	Vallée de l'Arve (74)	PM10	50
9	Vallée du Rhône (07-26)	PM10	50
10	Vallées Maurienne et Tarentaise (73)	PM10	50
11	Bassin stéphanois (42)	PM10	50
16	Zone des Coteaux (69)	PM10	50
17	Zone urbaine Pays de Savoie (73-74)	PM10	50
19	Puy-de-Dôme (63)	PM10	50
21	Allier (03)	PM10	50

Pas de vigilance particulière

Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs seuil information (J et J+1)

Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU
Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU
Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

>> Commentaire de la situation et de l'évolution

Mercredi 22 janvier, les concentrations de particules ont nettement progressé sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, franchissant le seuil d'information sur de nombreux secteurs, le sud de l'Auvergne et les zones d'altitude restent épargnés. Aujourd'hui, jeudi 23 janvier, les conditions météorologiques restent très défavorables à la dispersion des polluants émis par les activités humaines, les particules fines continuent de s'accumuler dans les basses couches de l'atmosphère. Pour demain, vendredi 24 janvier, la situation reste globalement stable, entraînant encore la prévision de dépassement du seuil d'information sur une large part du territoire. En conséquence, la zone des Coteaux, la zone urbaine des Pays de Savoie, les vallées Maurienne-Tarentaise sont en vigilance jaune, le bassin lyonnais nord-isère, les contreforts du Massif Central, l'Ouest Ain, le bassin stéphanois, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la vallée du Rhône, le bassin grenoblois et le bassin lémanique sont en vigilance orange. La vallée de l'Arve est placée en vigilance rouge, l'épisode ayant commencé plus tôt sur ce secteur. Samedi 25 janvier, la situation devrait s'améliorer sur l'Ouest, sur le reste de la région, une tendance à l'amélioration pourrait s'amorcer, mais elle n'est pas nette.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de **type combustion**

» Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Population générale



Continuez d'aérer votre domicile



Limitez vos activités physiques intenses



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Personnes sensibles et vulnérables



Eloignez vous des grands axes routiers aux périodes de pointes



Évitez les activités physiques intenses en plein air



Reportez les activités qui demandent le plus d'effort



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

» Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Maîtrisez la température de votre logement (19°C)



Évitez de brûler vos déchets verts



Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez l'écoquage et toutes opérations de brûlage à l'air libre



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments (19°C)



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes